

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
4 juin 2001  
Français  
Original: arabe

---

**Lettre datée du 3 juin 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre de M. Tareq Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, en date du 31 mai 2001, dans laquelle il vous informe que trois avions de combat américains ont attaqué de façon criminelle un appareil civil iraquien de type Boeing 707 appartenant à la compagnie d'aviation civile Iraqui Airways, l'interceptant alors qu'il effectuait un vol intérieur avec à son bord des civils se rendant du gouvernorat de Bagdad à celui de Bassorah le vendredi 18 mai 2001 puis restant avec l'appareil civil iraquien sur une distance de 17 milles, provoquant le commandant de bord de l'avion civil et lui demandant le type et la nationalité de son appareil et menaçant la sécurité de passagers civils innocents.

M. Tareq Aziz déclare que le Gouvernement iraquien condamne cette attaque et acte de piratage aérien et fait porter aux États-Unis et au Royaume-Uni la responsabilité internationale de ses actes d'agression. Il vous prie d'assumer les obligations qui sont les vôtres en vertu de la Charte afin de condamner ces agressions quotidiennes et d'y mettre fin.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Mohammed **Al-Douri**

**Annexe à la lettre datée du 3 juin 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que trois avions de combat américains ont effectué une attaque criminelle manifeste contre un avion civil iraquien de type 707 appartenant à la compagnie d'aviation civile Iraqui Airways qui effectuait un vol intérieur avec à son bord des civils se rendant du gouvernorat de Bagdad à celui de Bassorah.

Cet acte d'agression et de piraterie aérienne a eu lieu le vendredi 18 mai 2001 à 11 h 47, les appareils américains et britanniques commettant l'agression ont suivi l'appareil civil iraquien sur 17 milles, provoquant le pilote et lui demandant le type et la nationalité de l'appareil.

Cette agression manifeste de la part des États-Unis et du Royaume-Uni constitue non seulement une grave violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et une menace pour la vie et la sûreté de nombreux civils innocents, mais aussi une violation flagrante et délibérée de la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international, ainsi qu'une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales, dû à deux États membres permanents du Conseil de sécurité.

Quotidiennement, les États-Unis et le Royaume-Uni effectuent des raids aériens et violent l'espace aérien de la République d'Iraq sous prétexte de faire respecter ce qu'il est convenu d'appeler les zones d'exclusion aériennes, qui sont illégales et illégitimes et qui ont été imposées par ces deux États, qui manifestent ainsi leur puissance militaire de façon pathologique, constituant une menace pour la sécurité et la sûreté de citoyens civils innocents et portant atteinte à la souveraineté d'un État indépendant Membre de l'Organisation des Nations Unies.

L'agression quotidienne continue à laquelle l'Iraq est soumise commande que vous assumiez les responsabilités que la Charte vous a confiées en condamnant ces attaques quotidiennes et en vous efforçant d'y mettre un terme.

L'Iraq affirme que le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique assument l'entière responsabilité internationale pour ces actes et il se réserve le droit de réclamer des réparations pour tous les dommages subis par le peuple iraquien du fait de ces attaques.

Le Vice-Premier Ministre,  
Ministre des affaires étrangères par intérim  
(*Signé*) Tareq **Aziz**